

Charte de valeurs et de fonctionnement de la Maison du Vélo et des Mobilités

Validée par le CAC du 3 septembre 2015, modifié par le CAC du 9 octobre 2015

Préambule

La présente Charte a pour objet de préciser les valeurs et le fonctionnement de la Maison du Vélo et des Mobilités (MVM) ainsi que de ses activités.

Elle s'adresse et s'applique à tous les usagers de la MVM. Elle est disponible à l'accueil pour consultation et est remise à tout usager.e la réclamant.

La Charte est adoptée et révisable à tout moment par le Conseil d'Administration Collégial de Cycles et Manivelles (C&M), l'association gestionnaire de la MVM. L'adhésion à l'association valant accord de cette charte, un exemplaire est remis à tout.e adhérent.e le souhaitant.

1. Principes généraux

La MVM est ouverte à toutes et tous sans aucune discrimination.

La MVM est un lieu où sont privilégiés la solidarité, l'entraide, les échanges de savoirs et de savoir-faire et où sont favorisés les liens sociaux ainsi que la convivialité et le bien vivre ensemble. Les comportements ainsi que les propos violents, sexistes et irrespectueux n'y sont pas acceptés.

Sauf exception, la MVM n'est accessible au public que lors des horaires d'ouverture.

Pour accéder à certaines activités de la MVM (notamment l'atelier vélo participatif et le prêt de vélos utilitaires), il est nécessaire d'adhérer à l'association Cycles et Manivelles. L'adhésion est nominative et dure un an. La carte d'adhérent.e ne peut être, ni prêtée, ni donnée, ni vendue. Le montant des cotisations est fixé à l'Assemblée Générale de C&M. La grille tarifaire a été conçue afin de permettre à toutes et tous d'avoir accès aux activités de la MVM.

Des partenariats avec des organismes sociaux (CCAS de Bègles notamment) ont été conclus afin de permettre la prise en charge, selon certaines modalités, du coût de l'adhésion pour les personnes en difficulté.

Il est demandé aux usager.e.s de la MVM de :

- Respecter les horaires d'ouverture et de fermeture
- Se présenter à l'accueil en arrivant
- Respecter la propreté des locaux

- Ne pas utiliser les activités de la MVM dans un but commercial

La MVM s'engage à respecter la confidentialité des données délivrées par les usager.e.s.

Les effets personnels des usager.e.s sont placés sous leur propre responsabilité. La MVM ne saurait être tenue responsable de tout vol, perte ou dégradation d'effets personnels.

Les consignes de sécurité et d'évacuation données par les bénévoles ou salariés de C&M doivent être respectées. Il est demandé de ne pas stationner dans les espaces de circulation et d'entraver les issues de secours.

Les usager.e.s de la MVM (adhérent.e.s ou non de C&M) s'engagent à respecter les règles en vigueur établies dans la présente Charte. Le non respect de ces règles est susceptible d'être retenu et de faire l'objet d'une procédure d'exclusion.

Mineur.e.s

Pour adhérer à l'association Cycles et Manivelles, les mineur.e.s doivent pouvoir présenter l'autorisation d'un.e représentant.e légal.e (papier signé ou présence physique le jour de l'adhésion).

Pour pratiquer les activités de la MVM, les mineur.e.s de moins de 16 ans doivent être accompagné.e.s d'un.e adulte ou bénéficier de l'accord d'un.e représentant.e légal.e.

2. Espace accueil - info

A son arrivée à la MVM, le public est invité à se présenter à l'accueil afin de faire connaître la raison de sa visite. Il est alors informé et/ou orienté vers les personnes ou espaces appropriés permettant de répondre à sa demande.

* rappel

Il n'est pas besoin d'être adhérent.e de C&M pour bénéficier d'infos, de conseils et de certains services (itinéraires carto, consultation de docs, gonflage, marquage bicycode,...). En revanche, il est nécessaire d'être adhérent.e de C&M pour bénéficier de certains services (atelier vélo participatif, prêt de vélos utilitaires).

Un petit coin info à l'accueil est prévu pour poser des affiches, des infos (événements, animations, météo, indice de pollution...) ainsi qu'un présentoir pour glisser des plaquettes, flyers, brochures, etc.

3. Le service gonflage et marquage bicycode (à l'accueil)

Pour bénéficier du gonflage des pneus et du marquage bicycode, il n'est pas nécessaire d'être adhérent.e de l'association C&M.

Ces deux services sont gratuits et situés à l'accueil afin de ne pas encombrer l'atelier.

Toutefois concernant le marquage bicycode, il est précisé qu'il est possible d'apporter une contribution financière sous forme de don (à titre indicatif, ce « service » coûte 3 euros à la Maison du Vélo de Bordeaux).

4. L'atelier vélo participatif

Pour avoir accès à l'atelier vélo participatif, il est nécessaire d'être adhérent.e de l'association Cycles et Manivelles et à jour de cotisation.

Il n'est pas nécessaire de prendre rendez-vous ou réserver de places à l'avance. Cependant, afin de travailler dans de bonnes conditions, si il y a trop de monde ou si aucun pied de réparation n'est disponible, il s'agit de patienter ou revenir plus tard.

L'atelier vélo participatif est basé sur le principe de l'entraide et de l'échange des savoirs autour de la mécanique cycle, la récup et le réemploi des vélos et pièces.

Les permanences de l'atelier vélo participatif sont assurées par des animat.eur-rices mécanicien.ne.s cycles bénévoles ou salarié.e.s de l'association C&M. Ils-elles sont là pour orienter et conseiller mais pas pour faire les réparations. Ce sont les adhérent.e.s qui effectuent ou apprennent à effectuer les révisions, réglages et réparations de leur vélo grâce aux outils et pièces mis à leur disposition.

Les adhérent.e.s peuvent eux-elles-mêmes apporter à l'atelier les pièces, neuves ou récupérées, pour leur vélo, selon leurs besoins.

Rappel important : venir à l'atelier vélo participatif, c'est manifester la volonté de réparer soi-même son vélo. A l'atelier vélo, c'est toi le.la mécano ! Et chacun.e est responsable des révisions, réglages ou réparations effectuées sur son vélo.

Avec accord de l'adhérent.e, un diagnostic de l'état du vélo peut être effectué avec les animat.eur-rices mécanicien.ne.s cycles. Ensuite, accompagné.e ou pas par les animat.eur-rices, l'adhérent.e intervient sur son son vélo sous sa propre responsabilité

Il est demandé aux usager.e.s de l'atelier de :

- Prendre soin de l'outillage et du matériel

Les adhérent.e.s. sont responsables de l'outillage et du matériel mis à leur disposition et doivent en prendre soin. Si un doute concernant leur utilisation existe, ne pas hésiter à demander conseil aux animat.eur-rices mécanicien.ne.s cycles. Après usage et/ou partage, l'outillage et le matériel doivent être nettoyés, rangés ou restitués aux animat.eur-ric.e.s. Les outils endommagés ou cassés doivent être signalés.

- Ranger et trier les pièces détachées
- Trier les déchets dans les bacs appropriés
- Participer au rangement et à l'entretien de l'atelier

- Aider celles et ceux qui en ont besoin

Les notions d'entraide et de transmission des savoirs et savoir-faire sont des pratiques importantes qui font partie intégrante du projet associatif de C&M.

Vente de vélos, épaves et pièces d'occasion

A la MVM, aucune vente d'objet neuf n'est faite excepté certains consommables (câbles, gaines, patins). Seuls sont vendues des pièces et vélos à condition qu'ils soient d'occasion.

Il n'est pas nécessaire d'être adhérent.e pour acheter un vélo d'occasion, une épave ou des pièces d'occasion. En revanche, cela devient nécessaire si la personne souhaite faire usage de l'atelier.

Les tarifs sont fixés en Assemblée Générale avec une exception pour les vélos d'occasion réparés par l'association pour lesquels, en fonction de la qualité du vélo, le tarif est fixé au cas par cas par les animat.eur-rices mécanicien.nes cycles.

Si besoin, des pièces d'occasion peuvent être achetées sur place, à l'atelier, dans la limite des stocks disponibles. Une grille tarifaire est disponible à l'atelier ou à l'accueil.

S'il y a besoin de pièces neuves ou d'accessoires neufs, les adhérent.e.s sont orienté.e.s vers les vélocistes. Les adhérent.e.s de C&M pourront bénéficier de réduction sur l'achat de pièces et accessoires neufs chez certains vélocistes avec lesquels C&M a mis en place un partenariat. Seuls les câbles, gaines et patins neufs sont vendus à l'atelier selon la grille tarifaire établie par C&M.

Des partenariats avec des organismes sociaux (CCAS de Bègles notamment) ont été conclus afin de permettre la prise en charge, selon certaines modalités, du coût de l'achat de vélos d'occasion pour les personnes en difficulté.

Chaque adhérent.e, au moment de son départ, doit se présenter au comptoir de la MVM pour payer l'ensemble des pièces et accessoires, neufs ou d'occasion, qu'il aura utilisé pour l'entretien ou la réparation de son vélo.

Stockage des vélos

Un vélo dont la réparation n'est pas terminée peut être laissé, après accord des animat.eur-rices deux semaines maximum à la MVM. Chaque vélo laissé doit comporter une étiquette avec le nom du propriétaire, un numéro de téléphone et la date du « dépôt ». Au bout de deux semaines, un coup de fil est donné. Si le délai dépasse les 4 semaines, le vélo devient propriété de l'association.

Passé un délai de deux semaines, un vélo laissé à l'abandon, sans les coordonnées de son.sa propriétaire, devient propriété de l'association.

Au besoin, en fonction des disponibilités, un vélo de courtoisie pourra être

prêté contre une caution. En cas de non retour dudit vélo la caution sera encaissée.

5. Le prêt de vélos atypiques et utilitaires

Pour emprunter un vélo utilitaire ou des accessoires, il est nécessaire d'être adhérent.e de l'association Cycles et Manivelles et à jour de cotisation.

Le prêt est gratuit et d'une durée de deux semaines maximum.

Une convention de prêt de vélo ou de matériel est signée par l'emprunteur.euse qui verse également une caution (par chèque). Cette caution n'est pas encaissée durant la durée de la location.

Tous les éléments détaillant le système de prêt figure dans la convention de prêt.

6. L'espace Détente et lecture

Il n'est pas nécessaire d'être adhérent.e de l'association Cycles et Manivelles pour accéder à cet espace dédié à la détente, au farniente et à la documentation/lecture.

Des ouvrages, revues, cartes, etc. sont disponibles pour consultation sur place. Ils ne sont pas empruntables. Cet espace peut être alimenté en ouvrages et revues par les usager.e. de la MVM.

Il est également possible d'y amener des biscuits, gâteaux faits maison, friandises, boissons, du thé et café mis à disposition pour la collectivité.

7. La salle de réunion modulable

Les réunions ou ateliers ayant lieu dans la salle réunion doivent être en lien avec les thématiques liées à la mobilité, la réduction des déchets, etc. Elles peuvent se faire en dehors des heures d'ouverture au public après accord de l'équipe de C&M et une réservation écrite et enregistrée dans l'agenda prévu à cet effet.

Ce service est gratuit.

Si la réunion est à l'initiative de personnes physiques, il sera demandé la présence d'au moins un.e administrat.eur.ice ou salarié.e de C&M.

Si la réunion est à l'initiative d'une personne morale, il lui sera demandé d'être adhérente de C&M. Une attestation d'assurance doit être délivrée.

8. Les animations et interventions extérieures

*** L'atelier vélo mobile**

Il est tout à fait possible de solliciter l'atelier vélo mobile participatif pour intervenir dans les écoles, les quartiers, les entreprises, auprès de groupes,

pour des animations, des festivals, etc.

Le principe est le même que pour l'atelier vélo fixe, sauf que l'atelier vélo mobile est une remorque aménagée (outillage) qui se déplace tirée à vélo.

Se renseigner auprès de l'équipe de Cycles et Manivelles pour connaître les modalités d'intervention.

* Vélo-école

Lorsque la vélo-école sera opérationnelle (matériel, encadrement formé), C&M proposera des stages d'apprentissage et de remise à niveau de conduite à vélo pour enfants et adultes.

Se renseigner auprès de l'équipe de C&M pour connaître les modalités d'accès à cette activité.

* Animations - événements

La MVM a aussi objectif de faire la promotion du cycle et de la mobilité soutenable à travers des animations, festivals, événements, fêtes, etc.

Des animations peuvent être organisées à la demande auprès de différents publics : balades, apprentissage ludique de la maîtrise du vélo, règles de sécurité, petite mécanique, etc. Voir également plus haut, l'atelier vélo mobile qui peut se déplacer.

Se renseigner auprès de l'équipe de C&M sur les différentes possibilités.